

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**

2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 17 mars 2022

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents** : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENSLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Pierrette POUSSET, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH, Mme Laëtizia VIVIER

**Excusés** : M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD

**Absents** : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

**Secrétaire de séance** : Mme Pierrette POUSSET

**Date de convocation** : 9 mars 2022

**Date d'affichage** : 21 mars 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 29

Présents : 24

Pouvoirs : 2

Votants : 26

**Délib. n°2022-023 : DETR 2022 - dossiers de subvention**

La commune propose de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 4 opérations d'investissement en 2022 dont une faisant l'objet d'une demande de renouvellement :

- Réaménagement de la rue de la Planquette
- Rénovation de l'éclairage public
- Création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics aux Jardins de la Gare
- Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques (*dossier de renouvellement*)

**1) Réaménagement de la rue de la Planquette**

Le lotissement de la Pommeraie, réalisé entre 2017 et 2021, comptant 63 habitations individuelles, a été aménagé au nord du bourg, près du stade de foot Henri Binet. Dès 2015, les études de conception et la concertation avec la population autour de ce nouveau quartier ont révélé la nécessité d'intervenir sur la rue de la Planquette qui en constitue l'un des débouchés. Le trafic de véhicules ainsi que le flux de piétons, notamment vers les écoles, qui en découlent, conduisent à engager des travaux de sécurisation de cette voie étroite et sinueuse, désormais très empruntée.

Au moment de l'aménagement du lotissement, un plateau surélevé a bien été créé pour garantir la sécurité de la sortie du lotissement. Puis, à l'occasion des travaux d'effacement de réseaux sur la route de St-Jean (RD 286) voisine, un pan coupé a été réalisé à l'extrémité de la voie pour renforcer la visibilité au carrefour.

Mais, ces aménagements de sécurité restant insuffisants, il s'agit de repenser globalement la sécurité de la route et d'en profiter pour intégrer les critères de la mobilité douce.

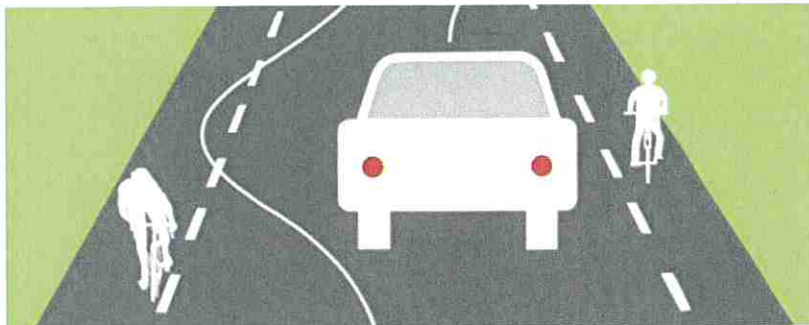
## Programme de travaux :

Le parti pris, qui a été adopté, est de mettre en place un « chaussidou », chaussée à voie centrale banalisée. Un chaussidou partage la voie en trois espaces distincts :

- Une voie centrale sans marquage au centre pour les voitures, camions et motos
- Deux voies latérales pour la circulation des deux-roues.

Concrètement, les vélos circulent à droite de la route, derrière la ligne discontinue. Les scooters et cyclomoteurs peuvent rouler comme les cyclistes, à droite de la route. À moto et en voiture, c'est différent. Les règles de circulation changent selon le cas de figure :

1. Il n'y a aucun véhicule face à moi et la route est dégagée, je circule sur la partie centrale ;
2. Un autre véhicule arrive en face, je vérifie qu'il n'y a personne sur la voie latérale et je me déporte sur celle-ci pour croiser le véhicule. Je peux ensuite me repositionner au centre ;
3. Je croise un véhicule mais un vélo roule sur ma droite dans la voie latérale. Je me déporte sur la droite, derrière le cycliste, tout en veillant à conserver les distances de sécurité suffisantes. Une fois que la voiture opposée est passée, je peux dépasser le cycliste en toute sécurité.



Les travaux comprendront :

- Les terrassements
- Les ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales
- Les tranchées pour l'éclairage public
- Les voiries
- Les espaces verts

En outre, la rue n'étant pas équipée d'éclairage public, le projet intégrera la pose de candélabres à lanternes LED et téléconnectés pour une gestion à distance et optimale en termes de consommations.

## Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Sécuriser les déplacements doux
- Apaiser la circulation sur cet axe de plus en plus fréquenté
- Favoriser le partage de la route
- Sécuriser la circulation des piétons

**Calendrier prévisionnel :** 2<sup>ème</sup> trimestre 2022

**Coût prévisionnel :** 194 668 € HT

## 2) Rénovation de l'éclairage public

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le

**SLO**

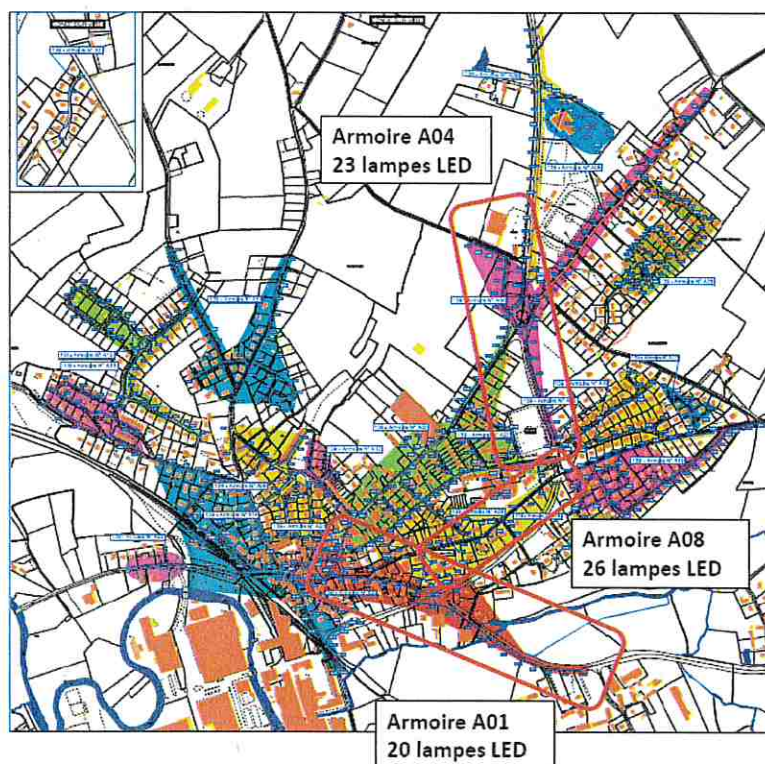
ID : 050-200063592-20220317-DELIB2022\_023-DE

Après 3 opérations de rénovation en 2017 (86 points lumineux), en 2019 (75 points) puis en 2021 (49), la commune relance un nouveau programme de remplacement des « ballons fluo » (lampes à mercure interdites à la mise sur le marché depuis 2015) ainsi que les éclairages vétustes de type lampe à « soudure haute pression » (SHP) de fortes puissances, représentant 69 points lumineux localisés dans le centre-bourg et en périphérie de Condé-sur-Vire.

Prévue pour 2022, les travaux prévoient le remplacement de ces sources lumineuses par des systèmes d'éclairage utilisant la **technologie LED** équipés de système de **commande à distance** permettant l'obtention de luminaires connectés. Cette prise en main à distance permet d'anticiper les besoins de la ville de demain en équipant la commune d'un réseau électrique intelligent (« smart grid »).

Particulièrement adaptée à une utilisation sur des longues plages horaires, le système LED est désormais décliné dans des modèles adaptés aux différents besoins : éclairage routier, éclairage urbain, éclairage de confort etc. Il est attendu une économie de l'ordre de **30% des consommations à l'échelle du parc rénové, soit une économie nette de 12% sur la facture d'énergie globale** à l'issue des travaux.

Outre l'objectif de performance énergétique et de gestion connectée à distance, le projet contribuera à **limiter la pollution visuelle**. En effet, durant la période estivale (de mi-juin à mi-septembre), l'éclairage restera éteint la nuit à l'exception de créneaux horaires qui seront définis en concertation avec l'usine d'Elvir (1<sup>er</sup> employeur de la ville) pour sécuriser le cheminement à pied des salariés travaillant en 3 x 8.



### Programme de travaux :

Le programme de travaux prévoit une rénovation de 69 lanternes équipées de tubes fluo et de source sodium haute densité :

- Armoire AA01 : 20 points lumineux
- Armoire A04 : 23 points lumineux

- Armoire A08 : 26 points lumineux

### Objectifs du projet :

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Doter la commune d'un parc d'éclairage plus économe et plus sobre d'un point de vue environnemental
- Réduire la pollution visuelle par la réduction du halo lumineux que permet la technologie LED
- Permettre une gestion des candélabres à distance
- Favoriser la biodiversité animale

**Calendrier prévisionnel : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022**

**Coût prévisionnel : 52 770 € HT**

### **3) Création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics aux Jardins de la Gare**

Entre 2019 et 2021, la commune a engagé d'importants travaux de requalification d'un site ferroviaire désaffecté en vue de la création d'un espace naturel de détente et de loisirs, appelé « Les Jardins de la Gare ». Depuis son inauguration en 2021, le site est devenu un pôle d'attractivité à proximité immédiate du centre-bourg, comprenant une aire de jeux pour enfants, un terrain de bicross, des agrès de fitness, un boulodrome, des tables de pique-nique et le bâtiment de l'ancienne gare transformé en point d'accueil du vélorail et du pôle ados de l'association BVE. Afin de créer un écrin de verdure à ce site multi-activités, un espace de renaturation a été aménagé juste à côté, et accueille à la belle saison de l'éco-pâturage (moutons, chèvres).

Fort de succès de cette opération auprès de la population et des touristes, la commune souhaite renforcer l'offre de services. Une aire de camping-car verra donc le jour sur le site, accessible directement depuis la RD 53 (Condé-sur-Vire vers St-Romphaire). Elle sera complétée par l'installation de toilettes publiques PMR qui manquent actuellement.

### **Programme de travaux :**

Couplé aux travaux de finition de la 2<sup>ème</sup> partie du site des Jardins de la Gare, le programme comprendra :

- L'aménagement d'une aire de camping-car de 4 places, répondant aux normes CE et aux besoins des usagers : borne fixe en inox équipée de 4 prises électriques, de 2 robinets d'eau potable et d'un système de paiement électronique, aire de lavage, travaux de raccordement eau potable, télécommunications, assainissement et électricité.
- Une cellule sanitaire automatique 7 m<sup>2</sup> comprenant un WC répondant aux normes PMR, un mur de 2 urinoirs inox et un local technique permettant la maintenance et l'approvisionnement du distributeur de papier.

### **Objectifs du projet :**

Le projet doit permettre à la collectivité d'atteindre les objectifs suivants :

- Répondre à la demande croissante d'aire de camping-car. Actuellement, la commune ne possède qu'une aire privée sur le parking d'un supermarché.
- Favoriser un tourisme vert et bon marché, favorisant la découverte du local (produits régionaux).

- Renforcer l'attractivité touristique de la commune idéalement normand (site remarquable des Roches de Ham, site patrimonial, chemin de halage des Bords de Vire...)
- Offrir un lieu d'aisance ouvert 24h/24 et maintenu propre en permanence. Les seules toilettes qui existent sur site ne sont accessibles que les jours d'ouverture du vélorail ou du pôle ados.

**Calendrier prévisionnel : 2<sup>ème</sup> trimestre 2022**

**Coût prévisionnel : 60 350 € HT**

#### **4) Rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques**

Les ateliers municipaux ont fait l'objet en 2019 de travaux d'agrandissement en ce qui concerne la partie stockage (véhicules et matériels), opération subventionnée par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Aujourd'hui, le projet de la commune, comme elle s'y était engagée, vise à restaurer et agrandir la partie vestiaires/sanitaires/bureau pour le confort et le bien-être des agents techniques.

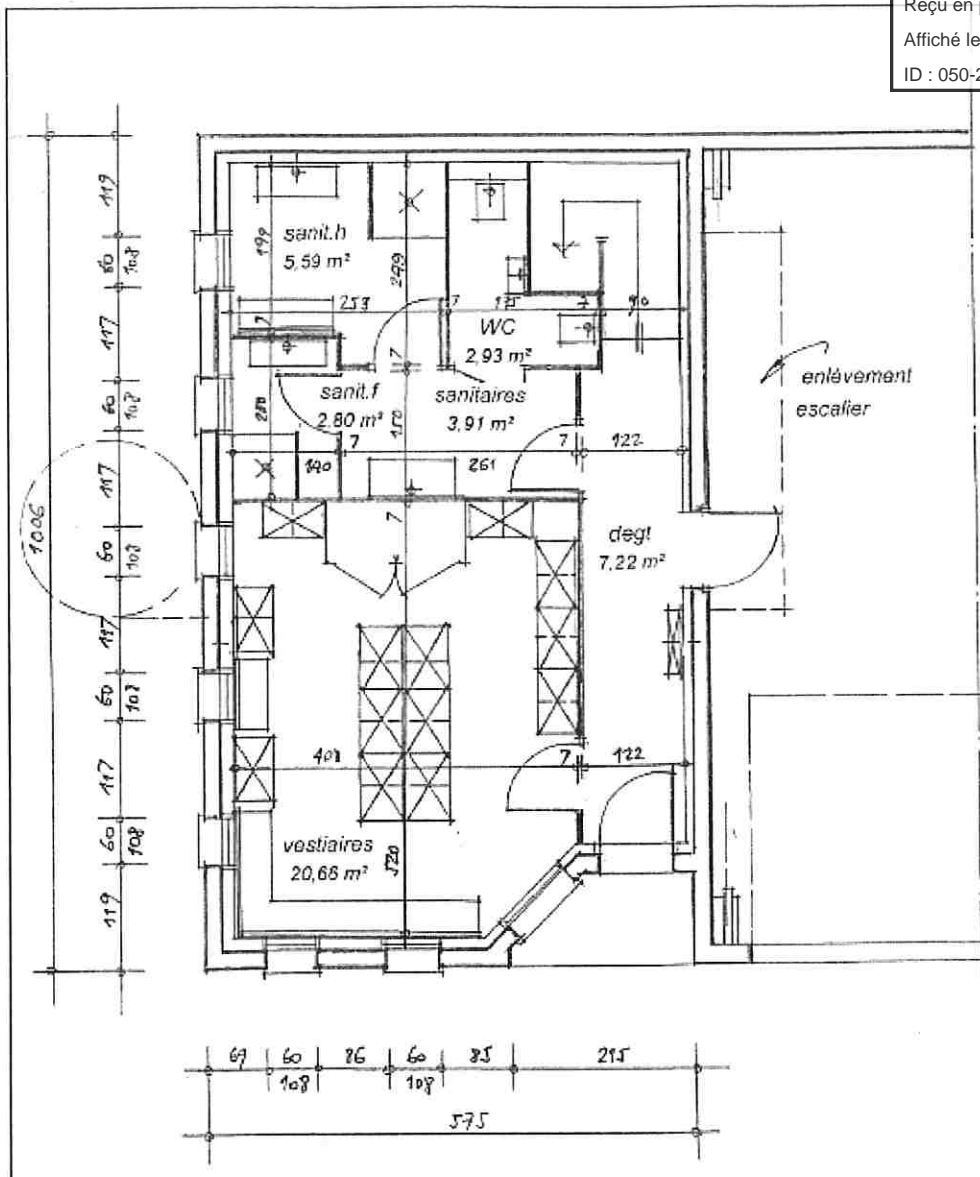
Les locaux sociaux actuels sont peu fonctionnels et sous-dimensionnés :

- Le local vestiaires mesure 13 m<sup>2</sup> alors qu'il est censé accueillir 13 agents (yc les intérimaires).
- La douche n'est plus utilisable en l'état car trop exiguë et mal configurée. Elle sert aujourd'hui de pièce de stockage.
- Le bureau du responsable des services techniques, d'à peine 9 m<sup>2</sup>, est surchargé de rangements, compliquant l'accueil des commerciaux et des agents pour les entretiens individuels.
- Il n'existe pas à proprement parler de salle de réunion. La cuisine, minuscule, en fait office actuellement.
- Aucun vestiaire femmes n'existe, ce qui freine à l'heure actuelle le recrutement d'agents féminins aux services techniques.

L'ensemble des locaux souffrent par ailleurs d'un état de vétusté avancé. L'agencement intérieur remonte en effet à la construction du bâtiment dans les années 60.

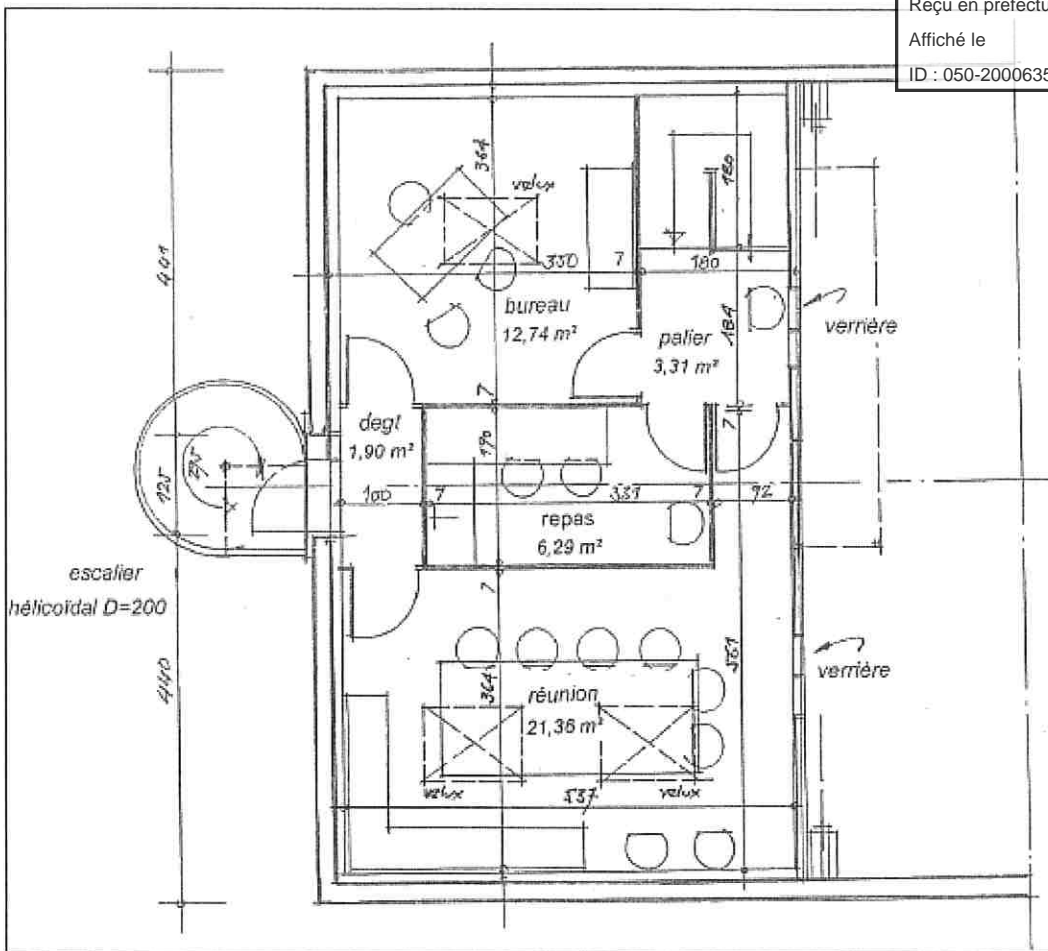
Le projet prévoit la création sur 2 niveaux :

- **Rdc :**
  - vestiaires (20,66 m<sup>2</sup>)
  - sanitaires hommes (5,59 m<sup>2</sup>)
  - sanitaires femmes (2,80 m<sup>2</sup>)
  - sanitaire communs (3,91 m<sup>2</sup>)
  - WC (2,93 m<sup>2</sup>)
  - dégagement (7,22 m<sup>2</sup>)



▪ **1<sup>er</sup> étage :**

- salle de réunion (21,36 m<sup>2</sup>)
- coin repas (6,29 m<sup>2</sup>)
- bureau du responsable des services techniques (12,74 m<sup>2</sup>)
- palier (3,31 m<sup>2</sup>)
- dégagement (1,90 m<sup>2</sup>)



**Calendrier prévisionnel de l'opération :**

- commencement d'exécution : mai 2022
- réception des travaux : novembre 2022

**Coût total de l'opération : 85 600 € HT**

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- Adopter le programme de réaménagement de la rue de la Planquette au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux de voirie	154 265 €	79%	Etat (DETR)	38 934 €	20%
Eclairage public	21 133 €	11%			
Maîtrise d'œuvre	10 500 €	5%	Autofinancement commune	133 278 €	68%
Etudes et frais divers (5%)	8 770 €	5%			
<b>TOTAL</b>	<b>194 668 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>194 668 €</b>	

- Adopter le programme de rénovation de l'éclairage public au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux d'éclairage public	52 770 €	100%	Etat (DETR)	10 554 €	30%
			Autofinancement commune	42 216 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>52 770 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>52 770 €</b>	

- Adopter le programme de création d'une aire de camping-car et de sanitaires publics dans les Jardins de la Gare au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Aire de camping-car	32 860 €	54%	Etat (DETR)	12 070 €	20%
Sanitaires publics	27 490 €	46%	Autofinancement commune	48 280 €	80%
<b>TOTAL</b>	<b>60 350 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>60 350 €</b>	

- Adopter le programme de rénovation et agrandissement des vestiaires/sanitaires des services techniques au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

Dépenses	€ HT		Recettes		
Travaux (honoraires d'études inclus)	65 600 €	77%	Etat (DETR)	34 240 €	40%
Mobilier (casiers, tables, chaises...)	15 000 €	18%	Autofinancement commune	51 360 €	60%
Location bungalow	5 000 €	6%			
<b>TOTAL</b>	<b>85 600 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>85 600 €</b>	

- Solliciter l'attribution d'une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), programmation 2022, pour les opérations considérées.

Pour : 26	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Laurent PIEN

